

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – COMMISSION ANIMATION TERRITORIALE DU CNIG DU 06/07/2017

Objet : Réunion de la commission *animation territoriale* du CNIG du 06/07/2017.

Ordre du jour :

1. Etat des lieux et perspectives « GEOPORTAIL de l'urbanisme », échange avec les plateformes,
2. Les nouveautés du « GEOPORTAIL des territoires et des citoyens »,
3. Open Data : La nouvelle donne réglementaire,
4. Projet d'accompagnement des collectivités normandes sur la base Adresse.

Documents joints :

- Les présentations sont accessibles sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=657

Prochaine réunion de la commission : à déterminer en salle Arago à l'IGN.

| Participants – Organisme | |
|--|--|
| Philippe Mussi, président de la Commission AT Benoît Lienard – SOLURIS-Géo17 Carole Lecomte – DREAL Normandie et CRIGE Normandie Cédric Ansard – GéoPicardie (Région Hauts de France) Christian Quest – ETALAB Daniel Belon – FNCCR Fionn Halleman – IGN François-Xavier Richard – Région Normandie et CRIGE Normandie Gilles Toutin – CGET/ Observation des territoires | Joël Tignon – PPIGE (Région Hauts de France) Marc Leobet – MTES DRI MIG Mickael Vadin Région Grand Est Nathalie Marthe-Bismuth – MTES DGALN Olivier Dissard – MTES/MIG Pascal Lory – IGN appui CNIG Perrine Rouffiac – IGN Conseil Pierre Vergez – IGN appui CNIG Stéphane Mevel-Viannay – GéoBretagne Suzanne Nicey – GeoBourgogne Virginie Desnos – CD Orne et CRIGE Normandie |

| Date | Visa | Nom | Organismes |
|------------|------------|-------------------|------------------------------------|
| Relecture | 11/07/2017 | Les participants. | Commission Animation Territoriale. |
| Validation | 21/08/2017 | P.Mussi | Président |

Compte rendu synthétique :

1. Etat des lieux et perspectives « GEOPORTAIL de l'urbanisme », échange avec les plateformes

Par Nathalie MARTHE-BISMUTH, Conseillère du Directeur général en information géographique et spatiale Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, MTES : <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/GPU-juillet-2017.pdf>

Le GpU, Géoportail de l'urbanisme, est le portail officiel de visualisation et téléchargement répondant à l'ordonnance 2013, mise à jour depuis, pour être mise aux normes de la réglementation 2015. Les collectivités sont responsables des documents mis en ligne, légalement non opposables à partir de 2020, s'ils ne sont pas en ligne.

Des projets, des invitations à mettre en valeur ce nouvel outil, par le biais d'un *Hackathon* en février 2017, ont montré qu'un éventail de possibilités pouvait renforcer son image, son ergonomie et *in fine* son utilisation. Dans cette perspective ; la DGALN lance un certain nombre d'initiatives :

- des développements à titre expérimental visant à l'automatisation et/ou la modélisation des règles d'urbanisme (et de ce fait rendre utilisables et réutilisables les données)
- Le projet SITE, pour l'accès aux sites d'exception et à leur instruction,
- des projets relatifs aux instructions d'urbanisme,
- Un projet de dématérialisation du contrôle de légalité
-

Ces projets visent à rendre les données d'urbanismes directement utilisables contrairement aux .PDF dont la consultation est laborieuse et indigeste (point bloquant pour l'incitation au versement).

- La version 2 du GpU gagnera en ergonomie et les flux WFS et WMS sont effectifs dès juillet.
- Comme le versement des documents d'urbanisme sur le GpU est encore assez faible et très disparate selon les zones géographiques, et pour se rapprocher au mieux de ses objectifs, la DHUP souhaite accompagner les collectivités territoriales en proposant un plan d'actions autour des axes suivants:
 - associer les plateformes ; sur ce point est évoqué un partenariat éventuel pour le moissonnage croisés entre plateforme et GPU, étant entendu que la validation resterait au niveau de l' élu,
 - Renforcement de l'accompagnement des DDTM,

- Plan de Formation élargi aux collectivités territoriales et aux bureaux d'étude.

⇒ **Un approfondissement de la situation des plateformes par rapport au GpU est nécessaire. Une réunion spécifique est à organiser entre DGALN et plates-formes.**

⇒ **Une vision globale et partagée entre Etat et CT serait bénéfique.**

2. Les nouveautés du « GEOPORTAIL des territoires et des citoyens »

Par Fionn HALLEMANN, Perrine ROUFFIAC, IGN : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/Presentation_CNIG_animation_territoriale_2017_07_06.pdf

Le Géoportail opère dans un contexte toujours plus exigeant, où il doit servir les besoins de nombreuses politiques publiques, répondre à des besoins sociétaux (transparence, ouverture des données, e-administration, etc.), et apporter des gains d'efficacité. Pour ce faire, un programme de transformation en trois points a été entamé en 2015 et est en voie d'achèvement en 2018 :

- Refonte du site internet et des outils de consultation grand public,
- Réinvention des API de développement web,
- Migration sur une infrastructure de l'Etat pérenne et élastique.

L'accompagnement et la conduite du changement sont le quatrième « pilier » du projet de transformation. Pour cela, l'IGN a mis en place depuis cette année une mission accompagnement géo services dont le périmètre d'intervention est très large. L'IGN s'est également engagé dans la systématisation des démarches de transparence de l'information et de co-construction des nouveaux services.

Le Géoportail continuera à évoluer au-delà de ce premier programme de transformation : certains chantiers sont identifiés, voire financés, mais la priorisation est un exercice pour lequel l'IGN souhaite une contribution stratégique d'experts. Ces experts pourront également identifier les données pour lesquels une action d'agrégation nationale est la plus utile.

Remarque :

L'agrégation de données issues des régions, même hétérogènes, sur le Géoportail, permet de profiter de la visibilité auprès des visiteurs du site national. Elle permet aussi de motiver les producteurs, de voir les trous (avec une nuance à faire entre le cas « données non trouvées » et le cas « données existantes mais non accessibles »)

ou les zones géographiques moins évolutives, et de pouvoir en chercher les raisons et inciter les retardataires à se mettre à jour.

L'accès depuis le Géo catalogue pour visualiser des flux sur le Géo portail reste un problème même si une amélioration proche est en vue. La pérennité des liens est aussi en cause, alors que l'objectif d'INSPIRE est de ne pas reproduire les actions.

Mais si l'objectif ultime est bien que toutes les données deviennent accessibles, il semble inutile d'attendre une harmonisation des données pour avancer. Trois étapes sont à différencier et respecter :

- collecter
- agréger
- harmoniser

Les modalités de prise en compte des demandes d'évolutions, du Géoportail et de ses services auprès des utilisateurs, peuvent être inscrites à l'ordre du jour des comités régionaux de programmation (CRP).

Un exemple de l'intérêt d'avoir une vue globale est celui des SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). Une expérimentation pourrait donc être menée sur ces données. Dans certaines régions, une vision transfrontalière est également utile.

L'utilisation de la recherche du Géocatalogue pour identifier les flux reste assez difficile. Un travail d'amélioration des métadonnées saisies permettra une amélioration à moyen terme.

3. OPENDATA : la nouvelle donne réglementaire

Par **Christian QUEST, ETALAB :** <http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/2017-06-09-opensdata-nelle-donne-reglementaire-cquest-1.pdf>

L'open data est en principe défini par les critères :

- Un accès « libre » (donc gratuité, sinon l'accès n'est pas libre, il existe une exception notable dans la définition de Légifrance),
- Une libre réutilisation.

L'essentiel de la réglementation de la donnée ouverte se trouve désormais dans le Code des Relations entre le Public et l'Administration, mais elle n'est pas encore appliquée dans tous les ministères :

- Elle concerne les « informations publiques », ce qui recouvre aussi les données et les codes sources qui sont devenues des informations publiques à partager,
- Quand la fourniture des données se fait sur support physique, seul le coût (plafonné par la CADA) du support peut être perçu.

La gratuité est fixée par la loi « VALTER » depuis 2015, avec des exceptions pour 3 organismes publics (Météo, SHOM, IGN) :

- Si elle est communicable et si elle est sous une forme numérique, une donnée doit être publiée (ainsi que ses mises à jour ultérieures) si elle est demandée (mise en *open data* par la demande et non plus par la seule offre),
- Le privé est concerné lorsqu'il assure une mission de service public,
- Aucune exception à la réutilisation y compris pour les GAFA ne peut être acceptée !

Il faut noter que l'article 106 de la loi NOTRe est déjà « abrogé » par la Loi sur le Numérique. Cela concerne des obligations pour les collectivités territoriales. La mesure de leur taille minimum, pour être dans le champ de la loi, passe de « collectivités territoriales de population supérieure à 3 500 hab. » à « collectivités territoriales d'au moins 50 agents ou supérieur à 3500 habitants ».

L'économie numérique, utilisant des données, a besoin de licences pérennes pour en garantir l'exploitation commerciale. On essaie donc de réduire leur nombre au minimum. Les licences utilisables (Licence Ouverte et ODbL) sont fixées par décret. Leur liste est révisée tous les 5 ans après concertation avec les collectivités territoriales.

4. Projet d'accompagnement des collectivités normandes sur la base Adresse

Par Carole Lecomte, DREAL Normandie, et Virginie Desnos, CD Orne :
<http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/07/ComprehensionBan.pdf>

Le groupe de travail « Adresse » de la CRIGE Normandie a proposé de présenter son projet d'accompagnement des communes à la commission Animation territoriale du CNIG pour en tester la pertinence auprès des autres IDG.

Le groupe de travail « Adresse » de la CRIGE Normandie partage les constats suivants : la base adresse doit être élaborée et mise à jour au plus près du fait générateur de la donnée : les communes.

Les communes ne sont pas toutes en capacité de (re)nommer, numéroter et géoréférencer leurs adresses par manque de moyens humains ou en l'absence de bonnes connexions internet. La CRIGE souhaite que chaque commune puisse être accompagnée, or l'ingénierie de conseil est en pleine recomposition depuis plusieurs années et le champ de l'information géographique n'est pas toujours investi.

La CRIGE, avec l'appui de l'association des maires, propose aux communes d'expérimenter de nouvelles méthodes (dites agiles) pour concevoir et géolocaliser les adresses avec les personnes directement concernées, gage de réussite (esprit design de service, travailler avec l'utilisateur).

Les expérimentations feront l'objet de retours d'expériences et intégrées dans un MOOC qu'il est envisagé de construire avec l'ensemble des partenaires (IGN, SGMAP, OSM, La Poste, Association des maires, collectivités...) pour entraîner le reste du territoire dans la dynamique. Ce MOOC pourrait avoir une envergure nationale si d'autres IDG étaient intéressées. Les territoires pourraient être challengés sur la durée d'un mois. En amont du MOOC, une promotion massive et commune par les partenaires permettrait d'engager un maximum de communes dans la démarche. Pendant le MOOC, les partenaires s'engagent à participer à l'accompagnement des communes. A l'issue du MOOC un système de certificat mettrait en valeur les collectivités 100 % géo localisables.

Les ressources du MOOC (vidéos, quiz...) resteraient accessibles dans une boîte à outils.

La CRIGE évaluera de manière continue l'état de la base adresse et mettra en place des actions pour inviter à la réutilisation de la base adresse (hackathons...).

⇒ **Un appel aux autres plateformes est lancé pour participer au MOOC. Une documentation a déjà été produite dans le Var et une première comparaison pourrait s'avérer fructueuse.**

Remarque :

- Accompagner le MOOC d'un retour d'expérience, avec un événement permettrait d'en mesurer l'impact réel.
- Un processus plus global pourrait être envisagé, comprenant les mises à niveau des personnels formés, les mises à jour...

- Une telle animation est de toute façon stratégiquement très favorable à la plateforme, créant un tissu de contacts.
- Le contexte Normand de la BAN est particulièrement délicat avec de nombreuses fusions de communes, donc des changements de noms de rue, ce qui impacte un grand nombre de documents administratifs.